

Impôt sur le revenu—Loi

bureau de circonscription lorsqu'il peut y être, il est certainement au courant, il a vu les problèmes sociaux que plusieurs de nos électeurs rencontrent—j'espère qu'il va profiter de cet air frais qu'il apporte au conseil des ministres pour rappeler à son collègue, le ministre des Finances, surtout à son premier ministre les engagements fermes, très officiels, qu'il a pris très sérieusement en plus, lorsqu'il avait dit à la télévision que les programmes sociaux étaient sacrés.

J'espère que le ministre d'État (Finances) (M. Hockin)—étant donné sa jeunesse et sa compréhension des programmes sociaux, il a sans doute vécu comme député avant d'être ministre, bénéficié d'un chauffeur, d'une voiture, et le reste, il a encore tout cela frais à la mémoire: ce que c'est que de vivre comme le monde ordinaire—suggérera fortement à son collègue des Finances (M. Wilson) et à son premier ministre (M. Mulroney) de respecter les engagements qu'ils avaient pris durant la campagne électorale et d'améliorer, non seulement de ramener le crédit d'impôt-enfant jusqu'à un maximum de 26 000 \$ de gain, mais de s'assurer que les objectifs du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de couper dans l'assurance-chômage ne seront pas acceptés par lui-même et son collègue des Finances.

● (1500)

[Traduction]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-11 pour deux ou trois raisons. Tout d'abord, étant donné la pauvreté qui existe au Canada, elle doit être soulignée plus qu'elle ne l'a jamais été depuis que je siége ici.

J'ai été frappé, comme je le suppose de nombreux autres députés l'ont été, par le numéro du *Globe and Mail* publié le jour de l'Action de grâce qui exposait la situation de gens d'un peu partout au Canada dont la situation est beaucoup moins avantageuse que celle de nos parlementaires et de nombre de nos électeurs. Il y a une situation au Canada qu'il est trop facile d'oublier ou de négliger. C'est une réalité qui existe dans les soupes populaires et les banques alimentaires. Elle existe dans les queues qui se forment devant les soupes populaires partout au Canada, pays qui ne devrait pas connaître, étant donné sa richesse actuelle, le genre d'injustices qui sont à l'origine de ce genre de pauvreté.

Mais ce qui m'a frappé le plus c'est de voir que les queues dans les soupes populaires et les banques alimentaires se retrouvaient dans l'ouest du pays, particulièrement en Alberta et en Colombie-Britannique. Ce sont des régions auxquelles nous, du centre du pays, songions auparavant comme à une sorte de nirvana, un paradis d'au-delà des montagnes où nous rêvions de nous retirer. Découvrir que la pauvreté existe au coeur des villes de Vancouver et d'Edmonton a été un choc pour beaucoup de nous. Cela nous a amenés à voir d'un autre oeil le pays dans son ensemble. Quand on y regarde de plus près, on découvre de tristes réalités.

J'ai déjeuné au Restaurant du Parlement, ironie du sort, avec Dennis Drainville. C'est un prêtre anglican qui a travaillé en collaboration étroite avec les pauvres de Toronto. A ses yeux, le monde et notre pays n'ont plus de quoi inspirer en 1986 un contentement béat. Ce n'est pas le pays de cocagne que tant de députés du parti conservateur, et même du parti

libéral aussi, semblent parfois voir chez nous. Au contraire, nous avons un pays qui n'est pas exempt de certaines tragédies qu'il faut reconnaître. Certaines sont humaines. Certaines sont pires parce qu'elles touchent des enfants. Il y a des enfants qui vivent souvent dans des conditions très pénibles et qui font face à un avenir qu'ils ne peuvent entrevoir avec le même sentiment d'optimisme que mon propre fils de 11 ans. Ce genre de réalité en 1986 au Canada est une chose qui devrait nous révolter tous. Selon moi, ce n'est pas une chose que nous, en tant que Parlement, devrions être calmement disposés à subir comme étant inévitable. Il faut s'y attaquer, et de façon urgente.

● (1510)

Je n'ai pas de reproches importants à faire à ce projet de loi. Je déteste le rappeler à certains de mes collègues conservateurs, mais ce projet de loi renferme un principe dont j'ai parlé au cours de ma campagne électorale. J'ai déclaré aux femmes qui recevaient le crédit d'impôt pour enfants qu'il serait préférable que le versement de ce crédit soit échelonné, afin que l'argent puisse être utilisé toute l'année. Ainsi, il s'agit d'un projet de loi que je ne veux ni critiquer ni retarder indûment.

J'ai entendu l'un de mes vis-à-vis déclarer que ce projet de loi montrait que le gouvernement conservateur avait du coeur. Lorsque nous avons vu le ministre des Finances (M. Wilson) démontrer de façon évidente qu'il avait du coeur, je dois dire que cela m'a rappelé l'expression qui s'applique au poulet: «Un peu de coeur, mais vraiment pas beaucoup».

Face à la pauvreté qui sévit au Canada, ce projet de loi est une mesure qui nous fait honte à tous en tant qu'humains, en tant que Canadiens. Alors que nous siégeons en ce vendredi après-midi, le mieux que nous puissions faire pour combattre cette pauvreté, c'est de diviser ce maigre, ce minuscule crédit d'impôt pour enfants en deux parties. C'est tout simplement inacceptable pour des millions de Canadiens qui font face à un avenir qui n'est tout simplement pas celui que nous voudrions tous, j'en suis persuadé, pour nos citoyens.

Nous avons prétendu avec véhémence, et je reviens là-dessus à l'étape de la troisième lecture, qu'il était possible de faire beaucoup plus grâce à ce projet de loi. Il s'agit d'une mesure tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. En toute franchise, elle concerne la politique sur les enfants au Canada. Par conséquent, on aurait pu y prévoir certains des changements les plus marquants et les plus excitants possibles, afin de permettre aux jeunes du pays d'être aussi bien placés que les autres pour profiter de l'avenir.

Par exemple, on aurait pu adopter dans le projet de loi des dispositions très simples, comme celles dont a parlé tout à l'heure ma collègue de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell). On aurait pu nous y débarrasser des escompteurs d'impôt qui réduisent davantage le maigre remboursement accordé. Les auteurs du projet de loi auraient pu être plus audacieux. Ils auraient pu par exemple y maintenir l'universalité des allocations familiales, mais de façon à rétablir l'indexation.

D'après le libellé actuel du projet de loi, en 1990-1991, les allocations familiales versées au Canada auront diminué de plus de 600 millions de dollars en dollars réels. Ce n'est pas juste. Il ne convient pas de traiter de la sorte les enfants du pays. Pourtant, l'inertie du gouvernement et son obsession du déficit feront que tels seront les résultats d'ici à 1990. Dans